

ARRÊTÉ N° 288/2023

PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE pour l'accès au grade d'Ingénieur Territorial spécialité ingénierie, gestion technique et architecture

à compter du 15 novembre 2023

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadre d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat.

Vu la convention générale de mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

Vu la convention de partenariat avec le Centre de gestion de la Gironde,

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn,

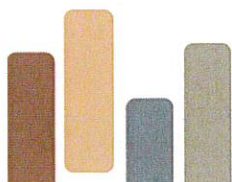
Vu l'arrêté n° 245/2022 du 30 novembre 2022 portant ouverture du concours d'ingénieur territorial dans la spécialité « ingénierie, gestion technique et architecture »,

Vu le procès-verbal du jury d'admission du concours d'ingénieur territorial, spécialité « ingénierie, gestion technique et architecture » en date du 19 octobre 2023.

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur territorial, spécialité « ingénierie, gestion technique et architecture », session 2023 est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend **48 candidats**.





Article 2 : La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **15 novembre 2023**.

Cette inscription est valable 2 ans, renouvelable 2 fois un an **sur demande écrite de l'intéressé(e) à la fin de 3^{ème} et 4^{ème} année** et 1 mois avant la date d'anniversaire.

Le décompte du délai d'inscription sur la liste d'aptitude est suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie et de longue durée, pendant la durée d'accomplissement des obligations du service national et également pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat. Il est également suspendu lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.

Article 3 : Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur liste d'aptitude.

Article 4 : Les collectivités qui souhaitent recruter sur cette liste d'aptitude doivent demander au Centre de Gestion du Tarn une attestation d'inscription du lauréat retenu pour permettre sa nomination.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services du Centre de Gestion du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn.

Fait à Albi, le 15 novembre 2023

Le Président,

Sylvian CALS



Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Mis en ligne le 20/11/2023



LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE
D'INGENIEUR TERRITORIAL
Spécialité ingénierie, gestion technique et architecture

A compter du 15 décembre 2023
(extrait de l'arrêté n° 288/2023 du 15/11/2023)

NOM PRENOM
BLANC-MACHADO Mathilde
BONAFE Anthony
BOURGES Camille
BRETHES Bastien
CASTELL Nina
CAYLA Guilhem
CHATILLON Debbie
CHEZE Hervé
COLLIN Audrey
COMBESCOT Jérôme
DE BIASI Tatiana
DE VIGUERIE Sabine
DEMISTROUVICHE Anna
ENGELS Odile
FOCHESATO Camille
FRAYSSE Sébastien
FROMONT Vincent
GABORIAUD Florian
GILLIOT Guillaume
GRANGE-PRADERAS Valentin
GUERIN Lucie
JARGUEL Sébastien
JUDITH Neal
KABA Ouessou
LACOMBE Nicolas
LAGORCE Aurélien
LEFEVRE Charlotte
LEMBEZAT-MENDIBOURE Maëlle
LOGGER Edith
MARCONI Magda
MAURIET Fanny
MAZOUAT Christelle
MINOUX Marie Charlotte
MOKRANI Camille
NENERT Marie
PANOZZO Jérôme
PEYRAT Pierre
PEYRET Simon
RATSIMBAZAFY Benjamin
REIGNIER Cyrille
SALAMAGNOU Laura
SALAT Antoine
SANTANGELO Andréa



SOULÉ Pauline
TALARMIN Paul
VAN HOEVELAKEN Paul
VERNET Lorraine
ZARZOV-BONNET Elodie